

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2012

L'an deux mil douze, le vendredi quatre mai à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 27 avril, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François FAVRY, Maire.

Etaient présents : M François FAVRY, Mme Monique JAMIN, MM Jean-Paul LERAY, Philippe LEROY, Mme Martine NAUDÉ, MM Vincent ALLARD, Lionel TRIVIERE, Mmes Lydia LEBASTARD, Tiphaine TREMORIN, M Nicolas BODINEAU, Mlle Fanny MARCHAND, M Gérard POISSON

Absents excusés : Mme Anita LEPAGE, M Richard HENNET

Procuration : Anita LEPAGE donne pouvoir à Martine NAUDÉ

✍ Fanny MARCHAND a été désignée secrétaire de séance.

PV DES REUNIONS DU 29 MARS ET 6 AVRIL 2012

Les comptes rendus sont approuvés

FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE

1 - Acceptation de devis

Le Conseil Municipal valide les devis suivants :

- QUALICONSULT (Carquefou) - Mission SPS pour 1 400,00 € HT et contrôle technique pour 1 920 € HT dans le cadre des travaux de réalisation de la chaudière bois et de son réseau.
- SARL GRIMOUX (La Grigonnais) - Abri bus en bois pour 1 447,60 € HT l'unité,

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2012 (budget général).

Délibération n°43-2012 votée à l'unanimité

2 - Convention Assistance technique en assainissement collectif avec le Conseil Général

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général invitant la commune à renouveler avec le service Environnement du Conseil Général une convention d'assistance technique pour le suivi du fonctionnement des infrastructures d'assainissement collectif.

Après avoir pris connaissance des modalités de conventionnement, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention avec le Conseil Général portant sur cette mission d'assistance technique.

Le forfait annuel de rémunération est fixé à 0,01 € par habitant.

La convention est proposée pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2012, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Délibération n°44-2012 votée à l'unanimité

3 - Acquisition d'un fonds de commerce

Par délibération n°37-2012 en date du 7 avril, le Conseil Municipal avait donné son accord de principe sur le rachat du fonds de commerce du bar-tabac-presse route de l'Océan.

Monsieur le Maire expose qu'il a obtenu différents éléments portant :

- sur la valeur comptable des éléments corporels du fonds,
- sur l'état de fonctionnement des installations techniques du bar,
- sur la nécessité d'adaptation des locaux à l'accueil des personnes à mobilité réduite,

Il rappelle également :

- que le commerce est inexploité depuis janvier 2012,
- la difficulté à obtenir un agrément « débit de tabac »,
- la décision de la SAD (structure de diffusion de la presse) de ne pas reconduire le contrat du fait d'une insuffisance de chiffre d'affaire,

Le Conseil Municipal confirme sa volonté de rachat du fonds de commerce et mandate Monsieur le Maire pour proposer au liquidateur une offre pour cette acquisition.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2012 (budget général).

Délibération n°45-2012 votée à l'unanimité

4 - Arrêté CRUISER - Honoraires d'avocat

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre attache des conseils d'un avocat spécialisé sur ce dossier. Les frais d'honoraires seront pris en charge par la commune.

Délibération n°46-2012 votée à l'unanimité

5 - Autorisation signature protocole transports de fonds de l'agence postale

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de La Poste de Loire-Atlantique Vendée informant sur les renouvellements du parc informatique des Agences Postales Communales et du marché de transport de fonds. La Poste revoit avec son prestataire l'ensemble des procédures en matière de sûreté et de livraison des fonds.

Un nouveau protocole de sécurité s'appliquera à l'Agence Postale Communale à partir de juin prochain.

Après avoir pris connaissance des modalités de desserte de fonds, le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le protocole de sécurité entre La Poste et la Société LOOMIS.

Délibération n°47-2012 votée à l'unanimité

URBANISME

Préemption SAFER - Réponse d'appel à candidatures

Par délibération n°15-2012 en date du 3 février 2012, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à mandater la SAFER pour exercer un droit de préemption sur la parcelle ZR 70 issue de la ZR 18 pour une surface de 2 ha38a35ca au « Pré de la Roulais ».

Dans la perspective de constituer une réserve foncière, le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- Se porte candidat à l'appel à candidature de la SAFER ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à l'acquisition de cette parcelle
- S'engage à payer le prix de rétrocession ainsi que les frais notariés

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2012 (budget général).

Délibération n°48-2012 votée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Agenda

Vendredi 1 ^{er} juin - 20h00	<i>Conseil Municipal</i>
---------------------------------------	--------------------------

« L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50. Suivent les signatures des membres présents à la séance

Affiché le 11/05/2012